

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/32

---

### Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 04

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

**L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Châlus, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02 avril 2025

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Céline CHEYRONNAUD), Mme LANTERNAT Floriane (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, M. CHAMINADE Gérard, Mme LACORRE Valérie, M. JAVERLIAT Louis, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme VALLADE Sylvie, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

SECRETAIRE : Mme Floriane LANTERNAT

**Objet : Attribution et versement de subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2025**

*M. Jean-Louis GOUDIER, président de l'association « Les amis des Tuileries », quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

### **Exposé :**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que des subventions de fonctionnement sont versées aux associations et autres organismes, conformément aux statuts annexés à l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2017.

Il rappelle également que par délibérations des 25 septembre 2017, 30 mai 2018 et 13 février 2019, les règlements d'intervention correspondants et les critères d'éligibilité ont été soumis au Conseil Communautaire.

Il présente ensuite les différentes demandes de subventions pour l'année 2025, présentées par les associations et autres organismes.

Il précise qu'il faut considérer ces subventions comme maximales et comme pouvant être réévaluées au regard des actions réellement menées compte tenu du contexte (notamment pour les subventions liées aux événements culturels). La convention d'attribution tiendra compte des ajustements nécessaires le cas échéant et après concertation avec les bénéficiaires concernés.

Il propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations et organismes suivants :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION MAXIMUM 2025
Tickets culture jeunes (SIRQUE/Débroussaillons l'expression/...)	3 000,00 €
Association Les amis des tuileries	17 000,00 €
Le Cirque	20 000,00 €
Débroussaillons L'expression	8 000,00 €
Quo fai pas de mau (les Automnales)	3 500,00 €
Rock Métal Camp	3 000,00 €
Association les Carrioles	3 000,00 €
Association patrimoine et culture	300,00 €
Association Le Gnac	1 000,00 €
Li en Goure	6 000,00 €
Vla aut chose	3 000,00 €
Ouvre boîte	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>70 800,00€</b>

Enfin, le Président rappelle également, que pour les organismes percevant plus de 23 000 € de subventions publiques, ces subventions doivent faire l'objet de conventions, comme le prévoit la réglementation.

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Attribuer** les subventions mentionnées ci-dessus au titre de l'année 2025,
- **Autoriser** le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 08 avril 2025.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

